

BUDGET MINIMUM A DISPOSER POUR LES CHERCHEUR·E·S INVITE·E·S EN PROVENANCE DE L'ETRANGER

PERSONNE SEULE

Frais fixes (prix indicatifs)

Type de frais	Mensuel	Complément d'information
Logement (<i>chambre ou studio</i>)	CHF 900.- minimum	Une garantie de loyer est généralement demandée. Il faut compter entre 1 à 3 loyer·s à payer d'avance.
Assurance maladie	Dès CHF 380.- avec franchise maximale. Varie selon le montant de la franchise et de l'assurance maladie.	Les chercheur·e·s répondant aux critères définis dans la directive cantonale peuvent solliciter une dispense de l'obligation d'assurance en Suisse. <i>Chercheur·e·s UE</i> : possibilité de garder l'assurance en demandant à l' OVAM avec la carte d'assurance européenne.
Téléphone, Internet, TV	CHF 80.- minimum selon fournisseur	
Transports	Dès CHF 60.- en fonction des déplacements et du lieu de résidence.	Les TL (Transports lausannois) font partie de la communauté tarifaire MOBILIS, qui propose une grille tarifaire répartie en zones. Suivant la fréquence de vos déplacements, il sera plus avantageux d'acheter un billet, une carte journalière ou un abonnement mensuel ou annuel.
Nourriture	CHF 400.- varie selon habitudes alimentaires	
Électricité	Dès CHF 10.- selon consommation	

Service des relations internationales

Welcome Centre

Tél. +41 21 692 60 27 | welcomecentre@unil.ch

Mars 2024

Type de frais	Mensuel	Complément d'information
Divers (sorties, vêtements, activités sportives, etc)	CHF 200.-	
TOTAL	ENV CHF 2'000.-	
Frais supplémentaires		
Assurance ménage et responsabilité civile	CHF 240.- varie selon le type d'appartement loué et de l'assurance	Contrat sur une année, en général, le montant est à payer en une fois.
Redevance TV-radio	<i>CHF 335.- par an</i> Payable en une fois	Obligatoire dès l'inscription auprès de sa commune de résidence. Chaque ménage reçoit automatiquement une facture de la société Serafe pour la redevance de radio-télévision. Tous les ménages sont tenus de la payer même sans télévision.
Taxe de séjour Séjour supérieur à 90 jours	CHF 95.- ressortissant-e d'un pays états-tiers CHF 65.- ressortissant-e UE	A compter une fois pour les frais de permis de séjour
Taxe communale	CHF 30.-	Uniquement le premier mois lors de l'inscription à la commune

Pour les chercheur-e-s arrivant en couple ou en famille, il est important d'établir un budget supplémentaire selon les besoins (gardes d'enfants, assurances maladies, etc.)

En cas de demande de regroupement familial les ressources financières devront être prouvées et suffisantes pour accueillir un-e ou plusieurs membres de la famille.

Pour entrer en Suisse, les **ressortissants d'Etats tiers** doivent être en possession d'un passeport valable et d'un « visa C » si le séjour est inférieur à 90 jours et d'un « visa D » si le séjour est supérieur à 90 jours.

Il est nécessaire de déposer rapidement la demande de visa auprès de la représentation consulaire suisse la plus proche de son domicile en joignant la lettre d'invitation. Toutefois, les personnes au bénéfice d'un titre de séjour UE peuvent entrer en Suisse sans visa.

Pour rappel, un dossier concernant le-la chercheur-e invité-e doit être préparé par l'Institut hôte et être transmis au Service des Ressources humaines trois à quatre mois avant le début du séjour.

Service des relations internationales

Welcome Centre

|||||

Tél. +41 21 692 60 27 | welcomecentre@unil.ch